

# **POUYLEBON**

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
  - SERVITUDES

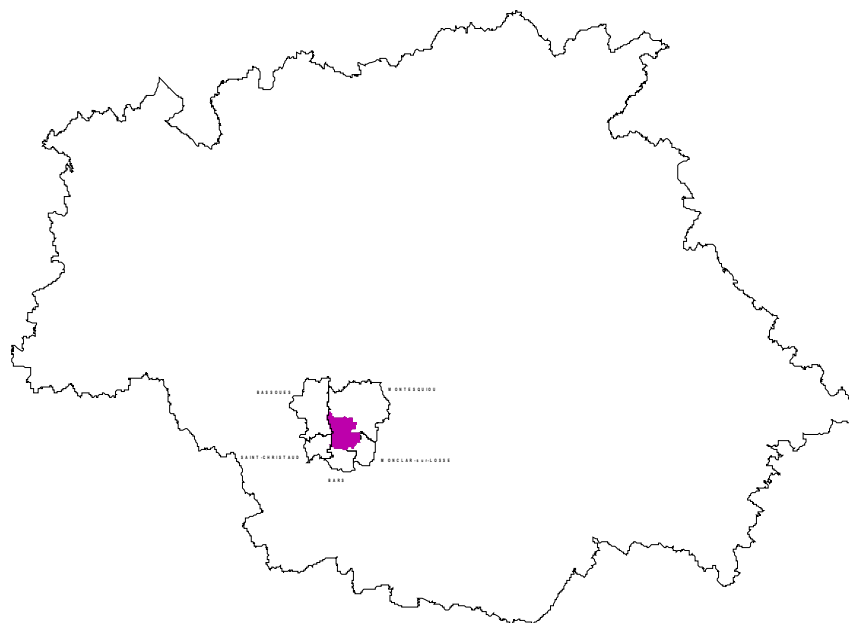
#### **2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I - CONTRAINTES**
  
- II - ZONAGES**
  
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

## **PLAN DE SITUATION**



# PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Pouylebon se situe à l'extrémité Nord-Ouest de l'entité paysagère « Astarac ».  
Cette entité englobe tout le Sud du département, un quart de sa superficie, et correspond au pied de l'éventail gascon.  
C'est le «Haut-Gers», la partie la plus «montagnarde», celle où les altitudes sont les plus importantes, les pentes les plus fortes et où l'influence des Pyrénées est la plus prégnante.

D'une superficie de 1438 hectares, Pouylebon est limitrophe des communes de Montesquiou, Monclar sur Losse, Bars, Saint Christaud et Bassoues.

Pouylebon se situe à six kilomètres au Sud du chef lieu du canton Montesquiou et à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de la sous Préfecture Mirande. Elle est intégrée à la communauté des communes Coeur d'Astarac en Gascogne qui regroupe une vingtaine de communes.

Elle est desservie par la route départementale n° 34 de Vic-Fezensac à Miélan puis par deux autres axes départementaux de moindre importance, la RD n° 216 vers Montesquiou et la RD n° 159 vers Mirande.

Soumise à des demandes diverses, la municipalité a souhaité planifier son développement et l'accueil des nouveaux habitants en élaborant un document d'urbanisme. Les élus ont donc opté pour l'élaboration d'une carte communale.

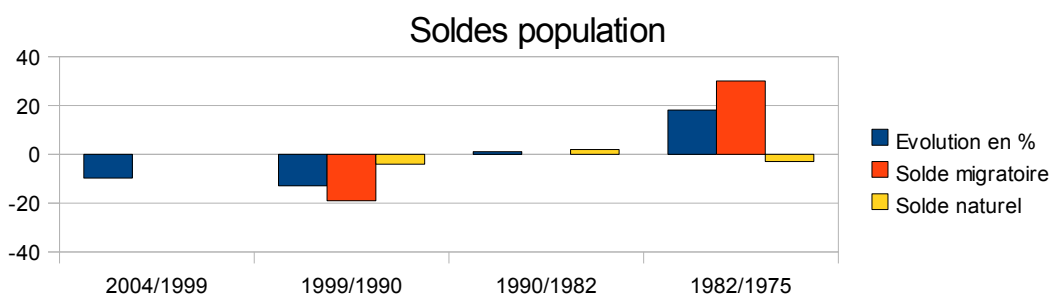
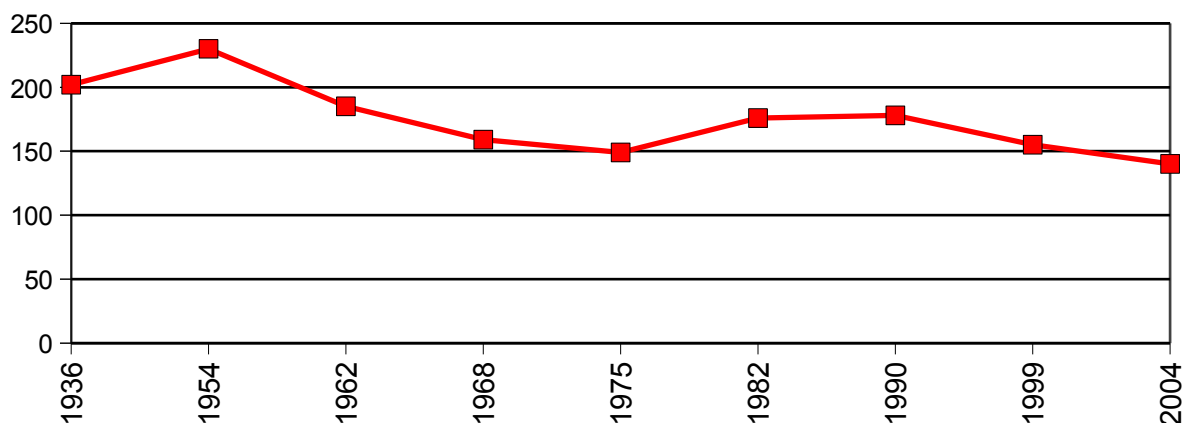
Principaux objectifs poursuivis par la municipalité lors de l'élaboration du document :

- augmentation mesurée de la population
- maintien des effectifs scolaires et de la garderie
- ouverture de terrains à la construction autour du village et des principaux hameaux
- développement de l'activité touristique
- préservation des exploitations agricoles et des élevages
- maîtrise de l'urbanisation autour du noyau ancien classé
- préservation des espaces sensibles (secteurs submersibles)
- préservation des boisements

## - DEMOGRAPHIE

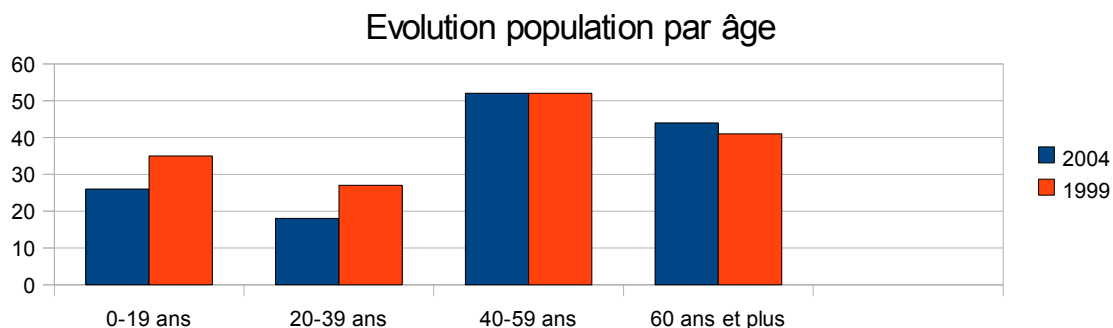
### Dynamique démographique :

Le nombre d'habitants de la commune a diminué jusqu'en 1975. Depuis cette date, il y a peu d'évolution, après une légère progression, on enregistre depuis 1990 une diminution lente. Le solde naturel est relativement stable, l'évolution de la population est essentiellement due au solde migratoire.



### Composition de la population :

L'évolution des ages fait apparaître un vieillissement de la population. La baisse de population se retrouve principalement chez les plus jeunes (les moins de 40 ans).

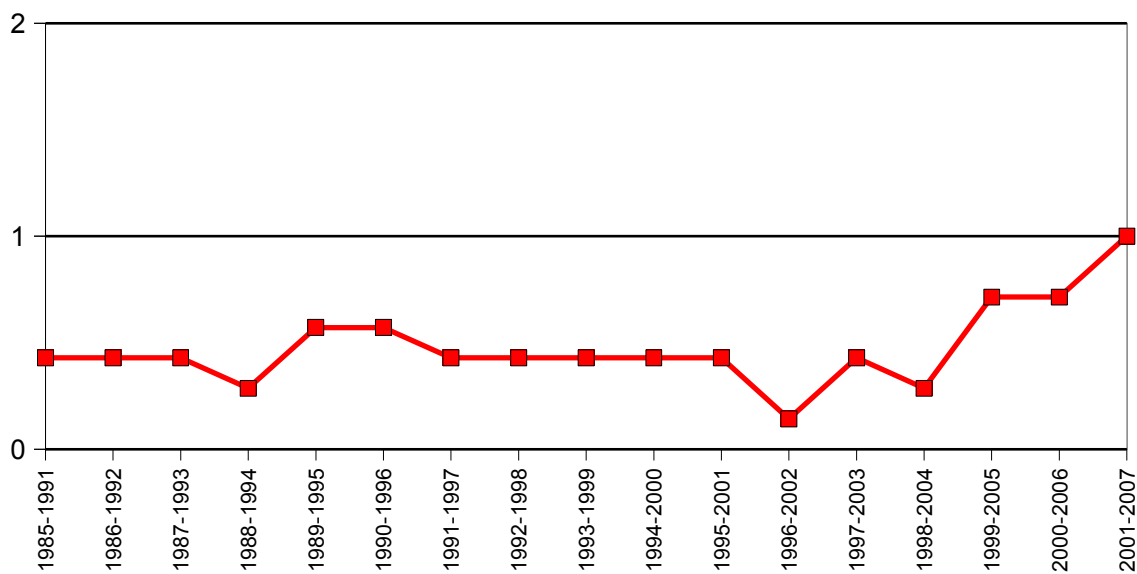


## - LOGEMENTS

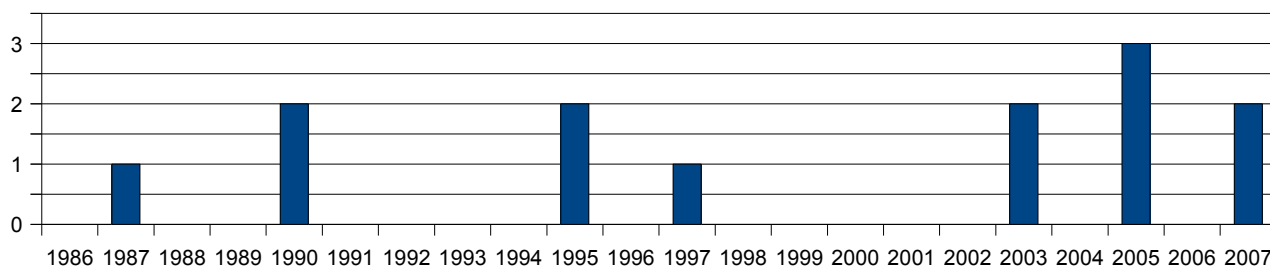
### Dynamique de la construction :

La moyenne glissante de la construction montre une légère évolution positive du nombre de logements autorisés. Depuis les années 2000, la commune enregistre un logement neuf par an.

La commune souhaite maintenir ce rythme en poursuivant sa politique d'accueil et ainsi maintenir ses effectifs scolaires.



### Activité de la construction par année



## Structure et état du parc

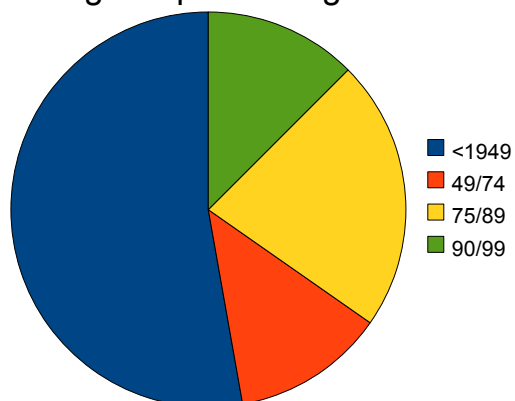
Le diagramme de l'âge des constructions montre que les habitations récentes ont permis de rajeunir le parc immobilier. L'évolution de ces dernières années va amplifier ce phénomène.

La résidence individuelle est le principal type de construction, on ne trouve pas de logements collectifs.

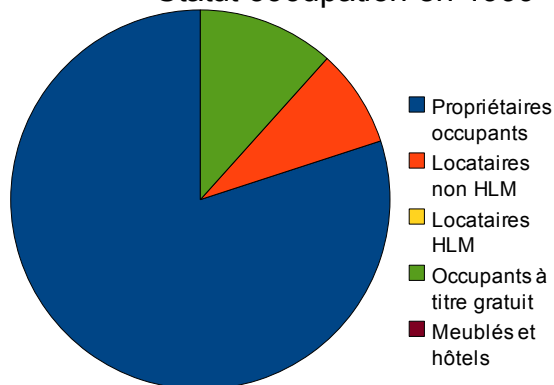
Les trois quarts des habitations sont réservées aux résidences principales.

Enfin, peu de logements locatifs sont recensés sur le territoire communal.

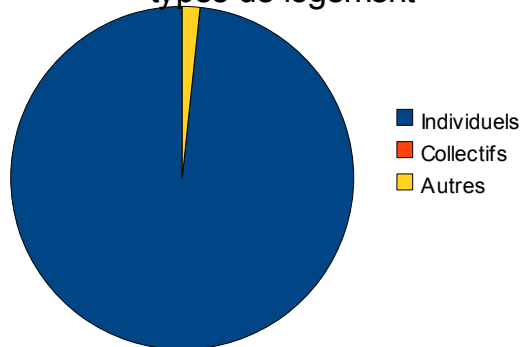
### Âge du parc de logement



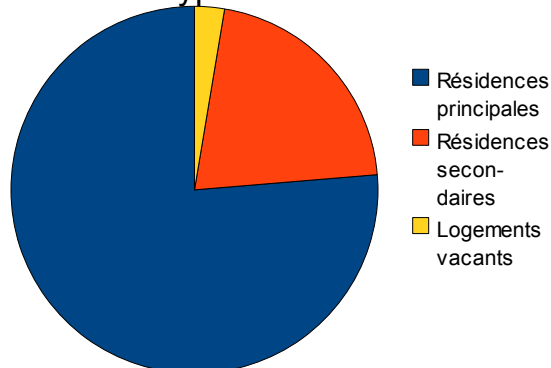
### Statut occupation en 1999



### Résidences principales types de logement



### Type de résidence



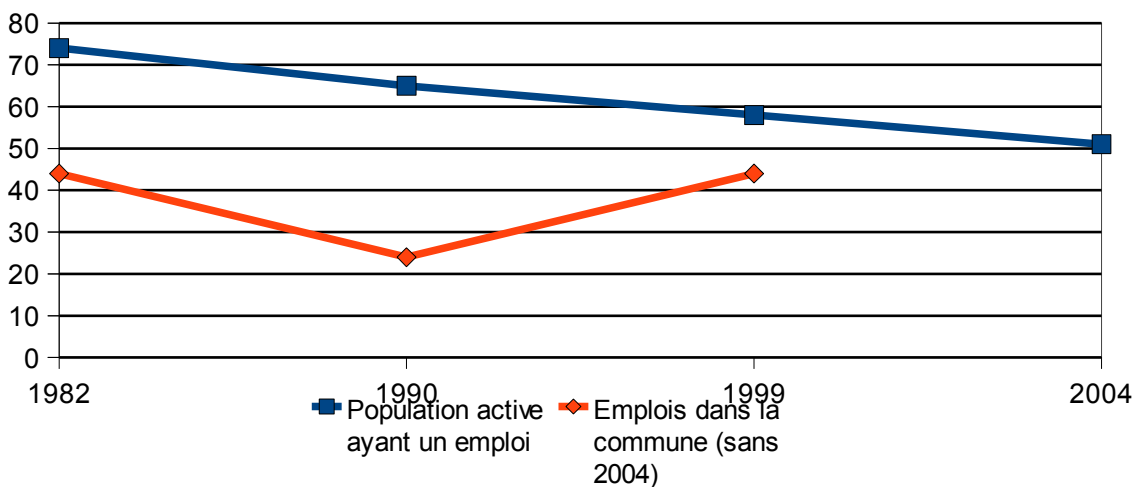
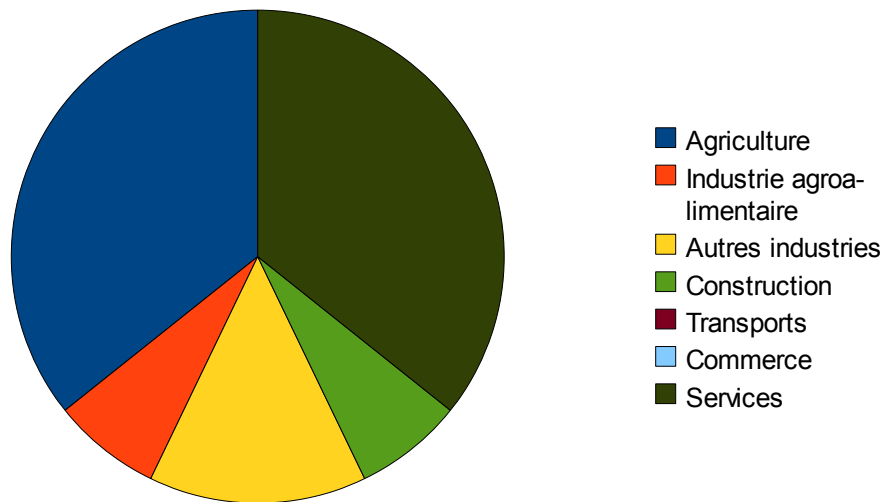
- ACTIVITES - EMPLOIS

Les emplois de la commune sont répartis selon trois principaux pôles, l'agriculture, les services et l'industrie et la construction.

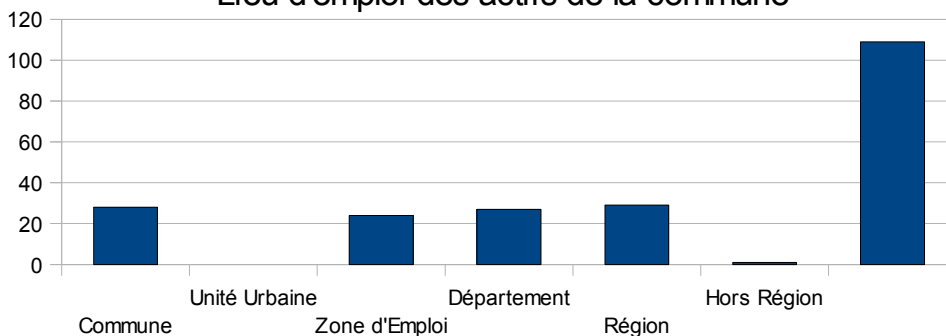
Le nombre d'emplois offerts à Pouylebon reste stable.

Les habitants de la commune ayant un emploi se répartissent équitablement entre la commune, la zone d'emploi, le département et la région.

**Emplois par secteurs d'activités en 1999**



**Relation Domicile Travail**  
**Lieu d'emploi des actifs de la commune**



## II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

### - MORPHOLOGIE DU SITE

L'unité paysagère de l'Astarac repose avant tout sur une unité géologique et morphologique :

- le sous-sol est essentiellement composé de dépôts molassiques (argilo-caillouteux) issus de l'érosion des Pyrénées au tertiaire
- une dizaine de cours d'eau orientés Sud-Nord ont découpé ce substrat et creusé des vallées aux profils similaires où la dissymétrie des versants est particulièrement lisible. Ces vallées offrent des paysages à la fois «sauvages» et «cultivés» marqués par une polyculture où l'élevage occupe encore une place très importante.

Le paysage est rythmé par l'alternance «coteaux-vallées» très lisible et dont on distingue aisément les trois ensembles physiologiques qui les composent : la boubée, la serre et la ribère. Ils sont distincts par leur relief mais aussi parce que la distribution des cultures, de la végétation, de l'habitat ou même des circulations s'y organisent de manière différente et complémentaire.

- la ribère en fond de vallée est un simple ruban alluvial, plat et abondamment cultivé. C'est un couloir de circulation naturel où l'on rencontre les grands axes de communication (mercadère) et les principaux centres urbains.

- la serre, rive droite, prend la forme d'un coteau étroit et abrupt qui s'élève d'une centaine de mètres au dessus de la ribère. Elle est largement dédiée aux bois et aux pâturages. Au sommet, en sinuant le long des serrades, on bénéficie de multiples vues panoramiques sur les vallées et la succession des coteaux. Fermes isolées et petits villages perchés se succèdent ainsi qu'un important patrimoine diffus : mottes, chapelles, moulins à vent...

- la boubée qui s'étale rive gauche en pente douce est un espace de transition. De petits ruisseaux affluents ont creusé un paysage de vallons et de collines amples et cultivés dans l'ensemble, mais ponctués également de bois et de prairies. Le parcellaire reste modeste et les pentes relativement importantes. Elle est surtout le siège d'un habitat dispersé.

Les Pyrénées constituent le plus beau décor et le paysage le plus impressionnant de l'Astarac. L'ensemble de la chaîne se dresse régulièrement à l'horizon. Leur présence reste intermittente mais beaucoup plus fréquente que dans le reste du Gers et surtout la proximité est telle qu'on a "parfois l'impression de pouvoir les toucher".

Le territoire est formé de coteaux d'orientation Est-Ouest entrecoupés de ruisseaux qui viennent se déverser vers Losse qui longe sur le territoire voisin de Montesquiou la limite communale Est.

Les altitudes varient de 168 mètres au Nord-Est vers la vallée de Losse à plus de 264 m sur les points hauts au centre Ouest du territoire.

Pouylebon est desservie par un réseau de voies départementales.

Le bourg de Pouylebon est implanté dans la partie Ouest du territoire et est le point culminant de la commune.



## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

Les innombrables petits villages des coteaux de l'Astarac et leur patrimoine diffus que l'on découvre patiemment, s'opposent aux petits centres urbains implantés principalement dans les vallées et que l'on relie rapidement par les grandes routes. Ils sont très peu nombreux et s'y concentre le patrimoine le plus monumental.

Les coteaux francs et massifs de l'Astarac offrent une multitudes de sites perchés, mamelons, promontoires, identifiables souvent par leur seule toponymie : tuco, tupé, pouy. Postes d'observation sur les campagnes environnantes, sites défensifs naturels, ils ont été très tôt des lieux privilégiés pour les implantations humaines. Discrets, secrets pour la plupart, tous ces lieux, en plus de leur valeur patrimoniale, historique, présentent souvent un double intérêt paysager :

- ce sont des repères, des balises dans le paysage,
- ce sont des postes d'observation d'où l'on découvre d'impressionnants panoramas.

Le village de Pouylebon est implanté en ligne de crête, c'est un castelnau avec porte d'entrée perché sur le point culminant de la commune. Les extensions récentes se sont développées autour de l'axe principal de communication vers l'Est.

### b) Les grandes végétations

À la fois cultivé et «sauvage», l'Astarac est la deuxième région forestière du département. Les bois couvrent 15% de son territoire, se concentrant principalement sur les serres. Mais au-delà de ces coteaux sauvages, élément paysager le plus remarquable, l'Astarac se révèle être, dans le détail, une véritable mosaïque de lieux et de milieux aux potentialités agraires inégales et qui abritent une faune et une flore diversifiées.

Le territoire communal est marqué par une forte présence de bois sur le versant Ouest et dans la partie Nord.

### c) Les ripisylves

Elles sont souvent en accompagnement des ruisseaux. Les rivières principales sont situées en dehors du territoire communal avec notamment Losse qui passe sur les communes de Monclar sur Losse et de Montesquiou.

### d) Les cultures

Ce territoire contraignant propose une polyculture et un élevage traditionnel.

Le relief accidenté et le substrat molassique de l'Astarac offrent des sols très variés aux potentialités agraires globalement faibles. A la Ribère, la Boubée, la Serre, le Soulan ou la Paguère correspondent des types de sols différents en fonction des expositions, de l'altitude et des pentes.

Cette mosaïque de sols, calquée sur le modelé, induit une certaine répartition des cultures directement lisible dans le paysage :

- à l'échelle de la vallée où boubée et ribère cultivée s'opposent nettement aux serres boisées ponctuées de pâturages
- au sein de chaque vallon, qui descend de la boubée (et plus au Nord des serres), où alternent presque toujours bois, prairies, et cultures.

L'Astarac est un terroir profondément polycole, marqué par la présence encore importante de l'élevage qui seul permet de valoriser les terres les plus pentues.

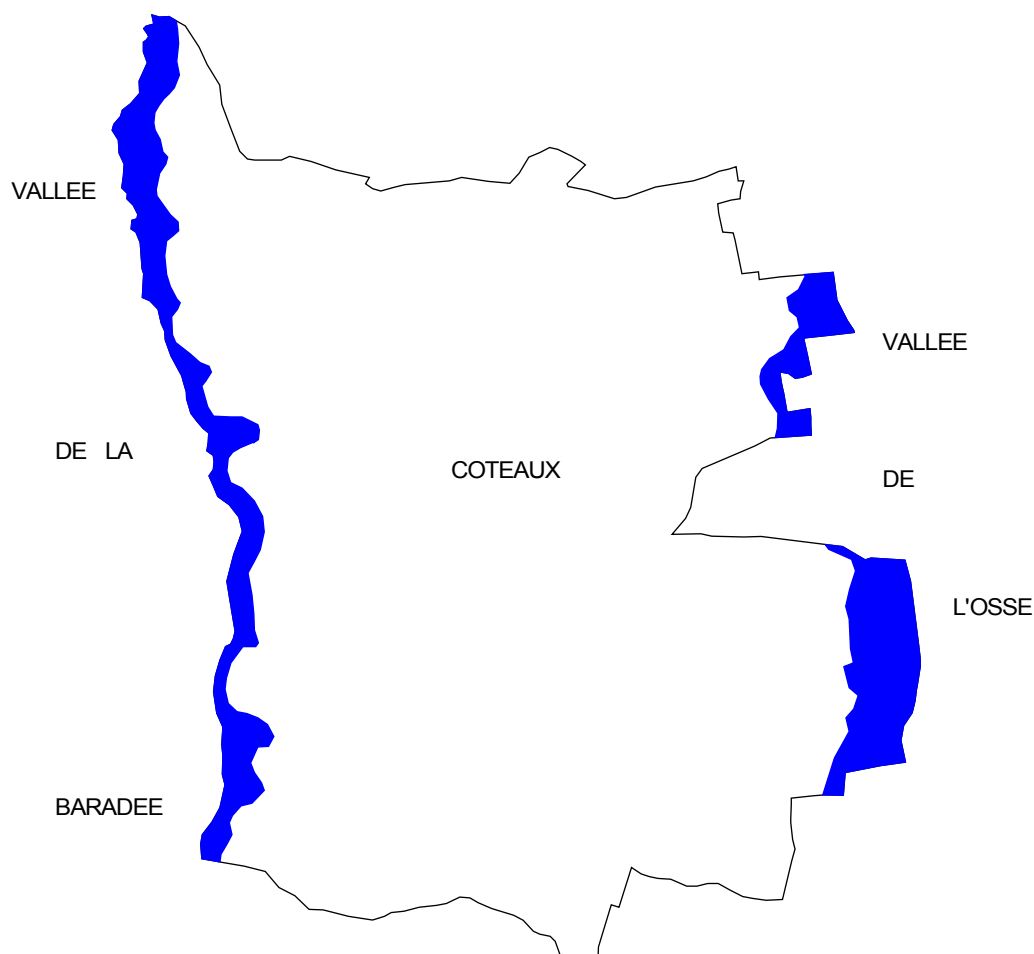
Les transformations de l'agriculture ont quand même profondément modifié les paysages. Au-delà de l'agrandissement des parcelles et de la disparition des éléments fixes du paysage, d'autres tendances lourdes sont observables :

- la vigne a presque totalement disparu, il n'en reste que quelques lambeaux épars
- les prairies des fonds de vallées ont cédé la place aux grandes cultures irriguées, les coteaux s'enfrichent par abandon de terres pentues autrefois vouées surtout à l'élevage

On trouve sur la commune une ferme pédagogique avec hébergement et un centre équestre.

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### - LES SYSTEMES PAYSAGERS



Extrémité Nord-Ouest de l'Astarac, le Pays d'Anglès est un nœud stratégique entre Adour et Garonne, une zone de contact à la fois avec la Rivière Basse, l'Armagnac, la Ténarèze et le Pays d'Auch. Le relief confus en apparence est lié à la naissance d'une multitude de petits cours d'eau secondaires qui se succèdent d'Est en Ouest :

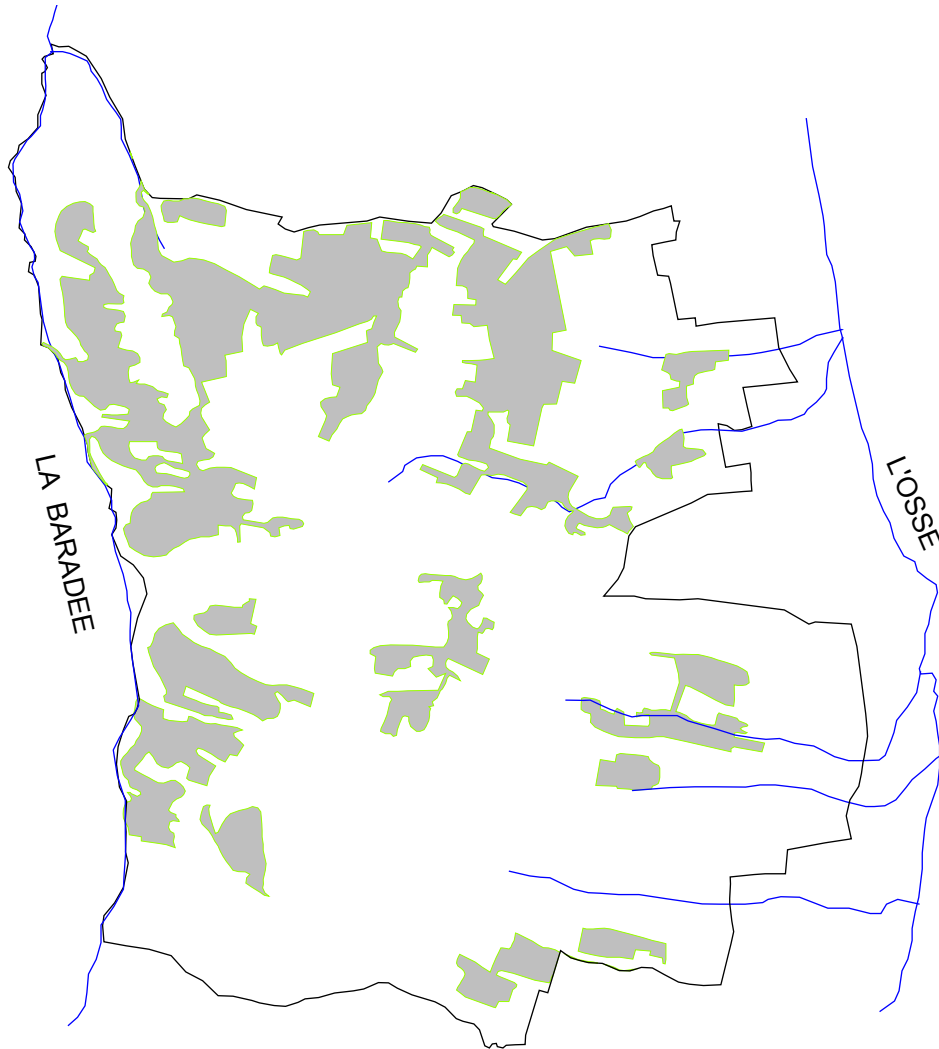
- les rivières armagnacaises (Midour, Douze, Gélise, Auzoue)
- la Guiroue, la Baradée et le Lizet, petits affluents de l'Osse

1 – La vallée de l'Osse: la rivière est implantée à l'Est de la commune sur le territoire de Montesquiou. Pouylebon est concernée par l'extrémité de cette vallée où passe la route départementale n° 34 qui assure par endroit la limite communale. C'est la seule rivière du secteur qui est issue de Lannemezan.

2 – La vallée de la Baradée : elle assure la limite communale Ouest. Comme les autres cours secondaires, elle naît au cœur du pays. Cette petite vallée encaissée offre des paysages agraires diversifiés présentant un certain équilibre. Bois, terres d'élevage et cultures ne s'opposent pas mais se côtoient harmonieusement. Dans les ribères resserrées, la maïsiculture se fait plus discrète. Un lac destiné à l'irrigation y a été créé, il est implanté plus au Nord sur les communes de Bassoues, Montesquiou et Castelnau d'Anglès.

3 – Les coteaux : le relief tourmenté de Pouylebon a permis de maintenir une présence végétale importante. Le versant abrupt au dessus de la Baradée est recouvert de bois, il forme une barrière verte et coupe les points de vues. L'habitat est souvent installé sur les points hauts et notamment le village.

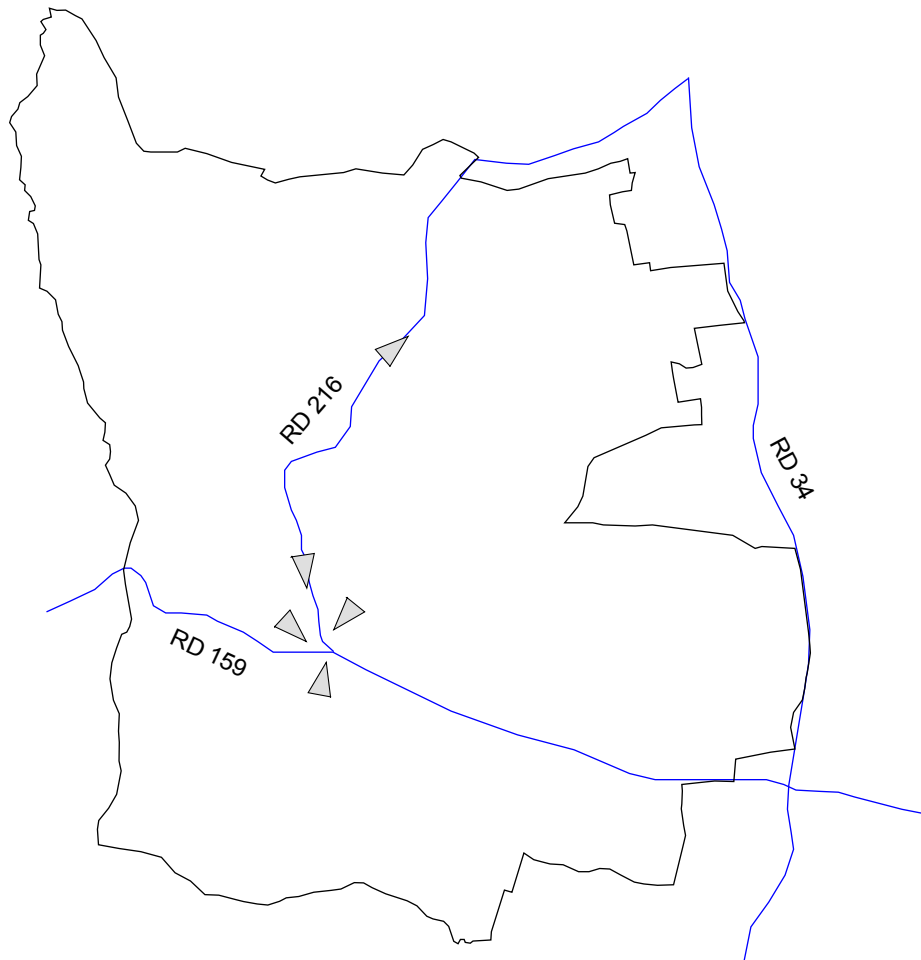
- **LES SYSTEMES HYDRAULIQUES – LES BOIS**



Le système hydraulique du territoire s'oriente sur deux axes, la large partie Est s'écoule vers l'Osse et les versants abrupts se déversent à l'Ouest vers la Baradée. Ces ruisseaux d'orientation Est-Ouest sont souvent le support de petits lacs réservés à l'irrigation.

Les bois sont très présents sur ce territoire, ce qui lui confère cette intimité et son charme. Une barrière s'est formée coté Ouest sur les fortes pentes mais c'est l'ensemble du territoire communal qui est parsemé de bois dont les plus importants se trouvent coté Nord.

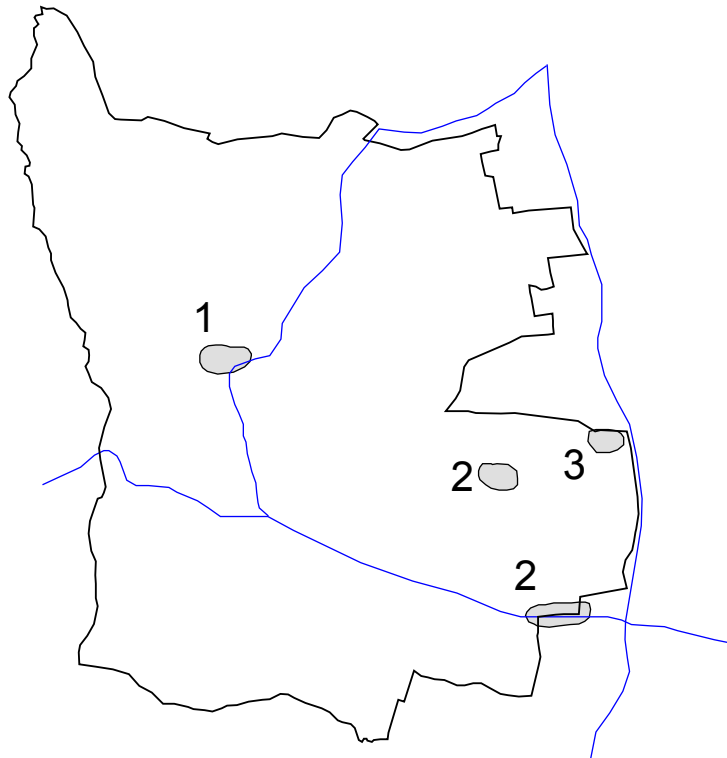
**- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUES**



La route principale, la RD n° 34 longe la vallée de l'Osse, elle relie Vic-Fezensac à Miélan. Deux routes départementales de moindre importance permettent de desservir le village, la RD n° 216 et la RD n° 159.

Les points de vues vers le village s'observent essentiellement en entrée de ville soit depuis la RD n° 216, soit en venant de Montesquiou soit en arrivant de Mirande.  
La RD n° 159 offre également des vues sur la campagne environnante, cet axe empruntant par endroit les lignes de crêtes.

- **LE SYSTEME URBAIN**



En plus de ses paysages les mieux “préservés“, l'image d'une campagne intime et du Gers traditionnel, le pays d'Anglès abrite également un dense patrimoine bâti et dispose d'un potentiel touristique de premier plan. Il est traversé par deux itinéraires importants:

- la Ténarèze, du Nord au Sud, avec les églises remarquables de Saint-Christaud, de Peyrusse Grande et de Lupiac, berceau de d'Artagnan
- la route des bastides et des castelnaux, d'Est en Ouest, qui relie les deux principales bourgades : Montesquiou, village perché et Bassoues la Bastide au donjon prestigieux.

À l'écart de ces routes, sur les hauteurs, les petits villages sont pour la plupart d'anciens castelnaux avec la présence remarquable de nombreuses tours-portes : Saint-Arailles, Castelnaud d'Anglès, Callian, Bazian, Montesquiou, Pouylebon... Si la structure originelle est préservée, le bâti est souvent dégradé et les vieilles maisons, dans lesquelles se mêlent grès et torchis, subissent l'usure du temps. Ils symbolisent à eux seuls la fragilité de ce territoire à la fois authentique et peu humanisé, central et paradoxalement enclavé, des atouts autant que des handicaps.

1 – Le bourg : le village est un castelnaud avec sa tour porte et son chemin de ronde. Cet ensemble perché est bien préservé. Le développement s'est organisé en continuité sur le plateau coté Est. Ce sont les équipements publics qui se trouvent en continuité avec l'école et la mairie. Les constructions plus récentes se sont développées un peu plus à l'Est en bordure des voies.

2 – La construction éparse s'est organisée à partir d'anciennes fermes. Le développement au coup par coup a favorisé une urbanisation linéaire en bordure des voies, c'est notamment le cas pour le hameau de Citadelle en continuité du village de Monclar sur Losse ou à Paguère du Rey le long de la voie communale n° 6.

3 – Une ferme pédagogique est implantée à Laouelle, outre l'activité de ferme auberge, elle accueille des séjours pédagogiques scolaires. Son activité se complète par des gîtes et habitations de loisirs.

## **- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX**

### Réseau électrique:

- Lans : Transformateur en place, réseau à aménager
- Le village : réseau en place autour des constructions existantes
- Paguère du Rey : transformateur en place coté Ouest, pas d'extension coté Est (trop éloigné du transformateur)
- Laouelle : voir capacité du réseau en fonction de l'activité
- A Bourdine : réseau en place jusqu'à la dernière construction
- A Citadelle : transformateur en place, pas de réseau au delà
- Laubadère : réseau sur la voie communale, loin du transformateur
- Gajan : réseau en place au carrefour, pas au delà
- Hourquet : réseau en place autour de l'existant

### Alimentation par le réseau d'eau potable:

- Lans : réseau en place diamètre 110
- Le village : réseau en place sauf sur le chemin de Bouton
- Paguère du Rey : réseau d'eau sur la voie communale diamètre 50
- Laouelle : desservi par le réseau depuis la RD
- A Bourdine : réseau en place
- A Citadelle : réseau en place
- Laubadère : réseau sur la voie communale, ne pas éloigner les constructions
- Gajan : réseau en place diamètre 125 sur la RD
- Hourquet : réseau en place

### Réseau d'assainissement:

L'ensemble du territoire est soumis à l'assainissement individuel.

### Voirie:

Le secteur de Lans ne pourra se développer qu'après aménagement du carrefour entre la VC 8 et la RD 159.

Le conseil Général demande que la commune modifie le plan de circulation à Laouelle afin de privilégier les sorties vers la voie communale n° 6 plutôt que la sortie actuelle de la ferme.

Afin de sécuriser les sorties vers la RD 159, un aménagement du carrefour avec la voie communale n° 8 devra être programmé.

- **SERVITUDES**

**AC 1** : Protection des monuments historiques

Immeubles inscrits :

- Château : porte du XIII<sup>e</sup> siècle
- Abords du Château de Laplagne à Montesquiou

**PM 1** : Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en œuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire est concerné par ce plan.

**T 7** Relations aériennes – Zone hors dégagement – Installations particulières

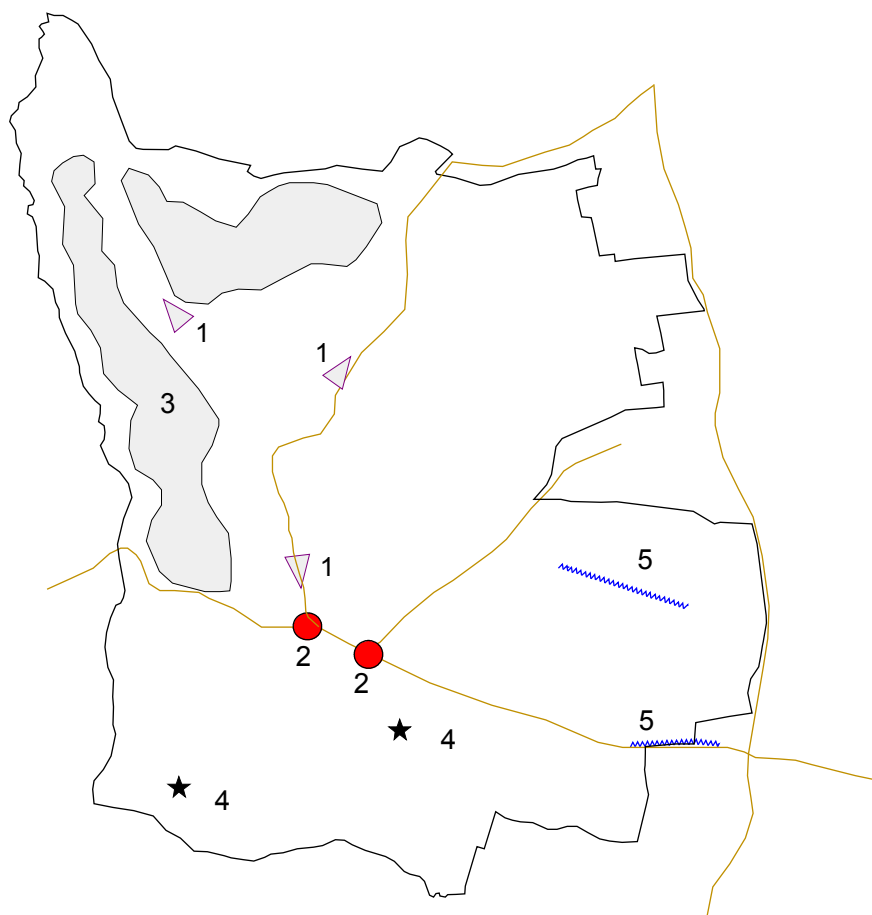
- Contraintes

**Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique:**

Bois de Bassoues (ruisseau, étang, n° 583 0000)

## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



1 – Points de vues vers le centre ancien

2 – Carrefours dangereux

3 – massifs boisés

4 – activités agricoles, élevages

5 – urbanisation linéaire



- ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Le Village	Cette zone reprend le centre ancien avec le château et l'église cernés par le chemin de ronde et les extensions coté Est avec l'école et la mairie. La zone sera limitée coté Nord-Ouest afin de préserver les points de vues sur le centre historique. Ce secteur est correctement desservi par les réseaux d'eau et d'électricité.
ZC 2 Le Village	Il s'agit des extensions que l'on retrouve en continuité du centre bourg coté Est. Le développement s'effectue le long de la route départementale. Au Nord, la construction s'arrêtera au niveau de la dernière habitation afin de préserver les vues sur le centre. Coté Est le développement est conditionné par la capacité des réseaux en particulier le long du chemin de Bouton.. Les bâtiments d'élevage coté Nord sont désaffectés.
ZC 1 A Hourquet	Petit hameau situé au Sud du village, il sera laissé en l'état afin d'éviter l'urbanisation du glacis du village. Les réseaux d'eau et d'électricité sont en place.
ZC 2 Au Brana	Petit hameau où quelques constructions sont implantées à l'Est du chemin rural n° 17. La zone permettra l'implantation d'une habitation en deuxième rideau.
ZC 2 A Paguère du Rey	Il s'agit d'une urbanisation linéaire qui s'est assurée au coup par coup en bordure de la VC n° 6. La zone consiste à intégrer ces constructions dans un ensemble bâti, fermer les dents creuses et assurer une densification coté Ouest à proximité du transformateur. La partie boisée et le coté Est (réseau électrique faible) sont maintenus en zone naturelle.
ZC 2 A Laouelle	Il s'agit d'une ferme auberge et éducative qui regroupe des dortoirs pour les écoles et un centre d'habitations de loisirs. La zone reprend cet ensemble. Les réseaux sont en place, voir capacité s'il y a densification. La sortie de la ferme vers la RD 34 n'étant pas satisfaisante, les véhicules devront être orientés vers la voie communale n° 6.
ZC 2 Vigne de la Bourdine	Il s'agit d'un développement linéaire en bordure de la RD n° 159 qui s'assure dans la continuité du village de Monclar sur l'Osse. La zone sera légèrement étendue coté Ouest en limite du réseau électrique mais pas au delà afin de maintenir des espaces naturels entre les différents secteurs bâtis et éviter l'urbanisation linéaire.
ZC 2 A la Citadelle	Petit secteur qui pourrait se densifier autour des habitations existantes. La zone restera limitée autour du transformateur et évitera tout développement linéaire.
ZC 2 A Laubadère	Il s'agit de quelques habitations qui sont implantées de part et d'autre de la voie communale n° 8. La zone consiste à maintenir les constructions dans le périmètre existant et d'éviter de se rapprocher du centre équestre. Le transformateur est très loin et ne permet pas de densification. Le réseau d'eau est en place sur la voie. Le carrefour avec la RD 159 devra faire l'objet à terme de modification pour améliorer la sécurité.
ZC 2 Au château d'eau	Il s'agit de quelques constructions regroupées au carrefour des deux routes départementales. La zone ne sera pas étendue car les terrains libres s'éloignent du réseau électrique. Seul un terrain pourra être autorisé avec sortie commune vers la RD 216. Les points de vue autour du château d'eau seront préservés.
ZC 2 Lans	Secteur où sont implantées quelques constructions. Le projet consiste à développer un parc résidentiel de loisirs. Cet ensemble regrouperait autour d'un lac de loisirs quelques constructions ainsi que des cabanes dans les arbres. Les réseaux sont en place, des aménagements seront nécessaires. Le projet sera cependant conditionné à la réalisation d'un aménagement de sécurité pour le débouché de la voie communale n° 4 vers la RD n° 159.
ZN	C'est le reste du territoire qui est essentiellement agricole. Peu de constructions y sont admises afin de maintenir cet espace naturel.

**- TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES DE CONSTRUCTIONS**

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en hectares</b>	<b>Possibilités d'accueil</b>
ZC 1	Le Village	4,08	1
ZC 2	Le Village	5,52	8
ZC 1	A Hourquet	1,50	0
ZC 2	Au Brana	2,40	1
ZC 2	A Paguère du Rey	4,96	5
ZC 2	A Laouelle	4,04	5
ZC 2	Vigne de la Bourdine	2,86	1
ZC 2	A la Citadelle	2,52	4
ZC 2	A Laubadère	1,97	1
ZC 2	Au château d'eau	1,09	1
ZC 2	Lans	3,80	10
ZN	le reste du territoire	1403,26	/

ZC 1	TOTAL	5,58	1
ZC 2	TOTAL	29,16	36
ZN	TOTAL	1403,26	/

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

#### Habitat

Le développement urbain doit permettre une utilisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée vers l'Est autour des constructions existantes. Elle permettra aux nouveaux habitants de participer à la vie du centre bourg. Les glacis autour du centre ancien ont été préservés de toutes constructions.

L'urbanisation de la commune est répartie sur plusieurs hameaux. Le développement s'effectue en continuité de bâti existant avec pour objectif de densifier la construction et d'arrêter l'étalement.

L'urbanisation a été limitée en bordure des routes départementales hors agglomération afin de préserver ces axes et les accès directs.

#### Voirie :

La commune a voulu limiter le développement linéaire et se concentrer sur un développement en épaisseur.

Les secteurs retenus s'orientent principalement autour des voies communales.

Les sorties vers la voirie communale sont à privilégier.

Des aménagements seront nécessaires sur certains carrefours avec les routes départementales.

#### Assainissement :

L'assainissement de l'ensemble du territoire se fait par assainissement individuel avec rejet vers le milieu naturel.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

### Patrimoine :

Le développement autour du centre ancien et des hameaux a été maîtrisé. Le développement futur du village s'articule au delà de l'ensemble mairie - école

Les espaces naturels et les bois ont été préservés de toutes constructions.

### Environnement et Paysages :

La construction a été concentrée autour du lieu de vie au cœur du village et des hameaux.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine environnemental.

Les zones d'urbanisation ont été maintenues à l'écart des élevages et des exploitations agricoles.

Les espaces boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.

Le développement de l'accueil touristique a été pris en compte lors du projet afin de maintenir l'attractivité de la commune.